

NOS GARANTIES	1	2	3	BONUS COLLABORATIF 4	5	6	BONUS COLLABORATIF 7	TOP VENTE 8	9	10	11	12	13	BONUS COLLABORATIF 14	
<i>suite à un accident ou une maladie</i>															
FRAIS MÉDICAUX COURANTS															
honoraires, tarifs consultations, soins, médicaments, séjours en clinique	-	50%	50%	60%	75%	80%	80%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100% accident 80% maladie	
FRAIS EN CAS D'INTERVENTION CHIRURGICALE															
honoraire vétérinaire chirurgien, séjours en clinique, soins	100%	50%	50%	60%	75%	80%	80%	100%	100%	100%	100%	100%	100%	100% accident 80% maladie	
LIMITE ANNUELLE DE REMBOURSEMENTS															
	1 500 €	1 000 €	1 500 €	2 000 €	2 200 €	1 500 €	2 000 €	1 500 €	2 000 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 000 €	2 000 €	
FRANCHISE															
	25%/facture (mini. 20€ - max. 106€)	10 €/an	sans franchise	sans franchise	10%/facture (max. 50 €)	30 €/an	sans franchise	15%/facture (mini. 20€ - max. 76€)	15%/facture (mini. 20€ - max. 76€)	15%/facture (mini. 20€ - max. 76€)	15%/facture (mini. 20€ - max. 50€)	20%/facture (max. 75 €)	75 €/an	sans franchise	
VACCINS	budget 25 €/an	-	-	-	budget 30 €/an (vaccins : jusqu'aux 2 ans de l'animal)	budget 45 €/an (tout compris, hors détartrage non pris en charge)	budget 50 €/an (tout compris)	budget 25 €/an	budget 50 €/an	budget 50 €/an	budget 50 €/an	budget 60 €/an (vaccins : jusqu'aux 2 ans de l'animal)	budget 85 €/an (tout compris, hors détartrage non pris en charge)	budget 100 €/an (tout compris)	
VERMIFUGE	-	-	-	-				-	-	-	50 % limité à 50 €/an				50 % limité à 50 €/an
ANTIPARASITAIRES	-	-	-	-				-	-	-	-				-
STÉRILISATION/CASTRA.	budget 100 €	-	-	-				-	-	budget 100 €	budget 100 €				budget 150 €
DÉTARTRAGE	100 % moins la franchise	-	-	-	-	-	100 % moins la franchise	100 % moins la franchise	100 % moins la franchise	100 % moins la franchise	-	-	-	-	
PUCE ÉLECTRONIQUE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
DÉSENSIBILISATION	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
OSTÉOPATHIE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
RESPONSABILITÉ CIVILE	EN OPTION	-	-	-	-	-	-	EN OPTION	EN OPTION	EN OPTION	EN OPTION	-	-	-	
CAPITAL DÉCÈS	EN OPTION	-	-	-	-	-	-	EN OPTION	EN OPTION	EN OPTION	EN OPTION	300 €	-	-	
OBSEQUES/INCINÉRATION	-	-	Jusqu'à 300 €	-	Jusqu'à 300 €	-	-	-	-	150 €	150 €	Jusqu'à 300 €	-	-	
ASSISTANCE*	OUI	-	OUI	OUI	OUI	-	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	-	OUI	
APPLICATION SMARTPHONE	NON	OUI	OUI	-	OUI	OUI	-	NON	NON	NON	NON	OUI	OUI	NON	
DÉLAIS DE CARENCE															
ACCIDENT	30 jours	2 jours	2 jours	15 jours	2 jours	2 jours	15 jours	30 jours	15 jours	15 jours (3j si animal a moins de 6 mois)	15 jours (3j si animal a moins de 6 mois)	2 jours	2 jours	15 jours	
MALADIE	60 jours	30 jours	45 jours	45 jours (180 j. en cas de chirurgie)	45 jours (120 j. en cas de chirurgie)	30 jours	45 jours (180 j. en cas de chirurgie)	60 jours	60 jours	60 jours	60 jours	45 jours (120 j. en cas de chirurgie)	30 jours	45 jours (180 j. en cas de chirurgie)	

Ce document n'est pas un devis. Détails des garanties sur devis. Les conditions générales de vente sont disponibles auprès de votre conseiller. Protégeons les forêts, n'imprimez ce document que si nécessaire. *ASSISTANCE : frais de pension en cas d'hospitalisation du maître, service téléphonique, assistance perte animal



POUR SOUSCRIRE votre contrat, contactez votre conseiller :
09 83 07 83 59 - 06 17 55 34 91 - contact@animalia-protect.com

Le bonus collaboratif

Jusqu'à 50% de votre cotisation remboursés chaque année !

- 1 Vous êtes solidaires entre propriétaires d'animaux.
- 2 Vos cotisations servent à constituer une cagnotte.
- 3 La cagnotte sert à rembourser les frais vétérinaires.
- 4 Ce qui reste dans la cagnotte en fin d'année vous est restitué.
- 5 Et si la cagnotte est insuffisante ? Nous prenons en charge !